

FORMATION : BREVET PROFESSIONNEL Responsable d'Entreprise Agricole Code RNCP 29257

Le métier



Les emplois-type ciblés par le brevet professionnel "Responsable d'entreprise agricole" sont ceux d'agriculteur-ices et de salarié-es agricoles hautement qualifié-es dont le niveau d'emploi est le niveau 4. Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer avec ou sans les aides (DJA).

Le responsable d'entreprise agricole et les salarié-es hautement qualifié-es peuvent exercer leurs activités dans des types d'entreprises très différents, en fonction du secteur d'activité, de la taille, du statut juridique, du mode de production ou de l'organisation sociale de l'entreprise ainsi qu'en fonction des réseaux et du territoire dans lesquels les activités de l'entreprise s'inscrivent.

Très autonome, le titulaire de l'emploi travaille seul-e et en réseau avec l'appui d'associé-es, de salarié-es, d'agriculteur-rices voisin-es, de technicien-nes et de partenaires. Il dispose d'une forte capacité d'initiative. Il a le sens des responsabilités et la capacité à se remettre en cause. Il doit savoir écouter et dialoguer, et savoir s'entourer d'experts pour le conseiller dans ses décisions et l'accompagner dans ses projets. Il peut déléguer certaines fonctions ou activités dont il garde la responsabilité.

Un-e responsable d'entreprise autant qu'un-e salarié-e hautement qualifié-e doivent maîtriser les techniques de production et, en fonction des orientations choisies, les procédés de transformation et de commercialisation. L'acte de production suppose également l'utilisation fréquente d'une grande diversité d'agroéquipements, d'outils d'aide à la décision (OAD) et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise agricole est un homme ou une femme polyvalent-e et multicompétent-e qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Il doit pour cela assurer une veille prospective et rechercher les meilleures pratiques et techniques disponibles pour progresser.

<p>Profils et prérequis</p> 	<p>Pour la formation BPREA, diplôme de niveau 4, les conditions d'entrée sont les suivantes : Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins. Ils doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel.</p> <p>Ces candidats doivent également justifier, lors de l'entrée en formation, de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur.</p> <p>Si les candidats ne satisfont pas aux exigences de diplômes, ils doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, ou volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé, soit de l'équivalent de trois années à temps plein.</p> <p>Le candidat doit en outre avoir un projet d'installation agricole à court ou à long terme, sans nécessairement avoir en sa possession le lieu définitif de cette implantation.</p>
<p>Objectifs/Compétences de la formation</p> 	<p>Compétences attestées : C1- Se situer en tant que professionnel C2- Piloter le système de production C3- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème C4- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise C5- Valoriser les produits ou services de l'entreprise C6 / C7- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers</p> <p>Le diplôme vise à professionnaliser les futurs chefs d'entreprises agricoles. Des situations d'apprentissages ont été élaborées, à partir des capacités qui constituent les UC, conformément au référentiel pour permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences techniques, nécessaires à son activité future, mais également de construire son projet d'installation. Ce dernier, est le « fil rouge » de la formation, car il balaie tous les thèmes présents dans le référentiel, pour permettre l'acquisition des capacités constituant le diplôme.</p>

<p>Organisation et durée de la formation</p> 	<p>Deux supports de formation sont proposés, en fonction des projets des apprenants.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Polyculture-élevage : ovin, bovin, porcin et volailles · Production maraîchère : production sous serre et de plein champ. <p>Période de formation : 9 mois, entrée cadencée. Lieu de formation : CFPPA d'Ahun</p> <p>Pour un parcours complet la formation BPREA a une durée totale de 1 220 h : 1010 h en centre et 210 h en entreprise. Concernant la période en centre, elle inclut 70 h de formation pratique sur l'exploitation de l'établissement, pour les thèmes de la production et de la commercialisation.</p>
<p>Statuts</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Salarié(e) en contrat d'apprentissage - Pour les autres modalités, contacter le CFPPA
<p>Contenu de la formation</p> 	<p>La formation théorique : les situations d'apprentissage ont été élaborées en fonction des Situations Professionnelles d'Evaluation (SPE).</p> <p>La formation n'est donc pas disciplinaire, mais thématisée privilégiant ainsi la professionnalisation des apprenants. Les thèmes sont : l'installation ou l'optimisation d'une entreprise agricole existante, la conduite de production, la commercialisation, la négociation. En outre, 2 thèmes sont à choisir parmi les suivants : agrotourisme, transformation de PAM, production d'énergie renouvelable, pastoralisme, conduite d'engins agricoles ou de chantier. D'autres modules peuvent être suivis avec d'autres centres, dans le cadre de l'individualisation.</p> <p>Formation pratique : 6 semaines de stage réparties dans le calendrier de formation en fonction des travaux agricoles. 2 semaines sont incluses dans le planning, sous forme de demi-journées pour des activités pratiques sur l'exploitation de l'établissement.</p>
<p>Evaluation</p> 	<p>Pour obtenir le diplôme, il faut valider toutes les Unités Capitalisables. Ce sont les SPE (Situations Professionnelles d'Evaluation) qui le permettent.</p> <p>SPE 1 : Créer ou optimiser une entreprise agricole en cohérence avec le territoire.</p>

	<p>SPE2 : Conduire une production (en polyculture-élevage, ou en maraîchage) SPE3 : Optimiser les relations commerciales SPE 4 et SPE 5 : sont celles des 2 modules à choisir. Leurs intitulés sont les suivants : mettre en œuvre une activité agritouristique, transformer les plantes aromatiques et médicinales, produire de l'énergie renouvelable, produire selon les principes du pastoralisme, conduire les engins en sécurité.</p> <p>Le candidat est évalué lors d'un entretien d'évaluation, à l'oral, à partir d'un support écrit qu'il a constitué au cours de sa formation. Le jury est composé de 2 formateurs ou d'1 formateur et 1 professionnel.</p>
<p>Certification</p> 	<p>L'obtention du « Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole » se fait après validation des sept Unités Capitalisables, il est délivré par la DRAAF.</p> <p>Ce diplôme permettant d'obtenir la capacité à l'installation et ainsi d'être éligible aux aides à l'installation.</p> <p>Il est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.</p>
<p>Méthodes et suivi pédagogique</p> 	<p>La formation est construite autour de modules qui permettent de construire son projet tout au long de la formation.</p> <p>Les apprenants, sont systématiquement amenés à s'approprier les cours théoriques, les visites, les interventions extérieures pour les mettre en relation avec leur propre projet. La formation privilégie l'individualisation.</p> <p>Les ateliers pratiques et les stages permettent d'acquérir les gestes techniques. L'expérience acquise est prise en compte lors des retours de stage. Tout au long de la formation, en centre et en entreprise, l'apprenant est amené à mener des analyses, des diagnostics. L'acquisition de cette méthodologie est primordiale pour l'installation et au cours de la vie professionnelle. La démarche individuelle, l'acquisition d'autonomie, sont privilégiées.</p> <p>Cependant, les formateurs assurent un suivi individuel, tout au long de la formation, notamment dans la mise en forme du projet.</p>

Equipe pédagogique



Le ou la coordonnateur/trice pédagogique de la formation en collaboration avec le secrétariat pédagogique et le développeur prend en charge le recrutement des alternants, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe et le suivi individuel tout au long du parcours. Il ou elle garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun. Il ou elle coordonne les interventions des professionnels.

Les formateurs/trices sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétence.

La place des professionnels dans la formation est importante grâce au nombreux partenariats avec les différentes organisations professionnelles agricoles : Chambre d'Agriculture, MSA, GDS, CER... qui font bénéficier de leur expertise les apprenants, au cours d'interventions, de visites.

Le parcours à l'installation est réduit pour les apprenants en BPREA, grâce à des accords avec la Chambre d'Agriculture, c'est la reconnaissance de leur travail dans le cadre de la formation.

Les agriculteurs sont également des partenaires privilégiés. Ils accueillent les apprenants sur leurs exploitations pour des visites, ou lors de stages.

Les plus de la formation au CFA/CFPPA d'Ahun



- Un réseau de partenaires dans le secteur agricole
- Une exploitation au sein de l'établissement avec + de 670 animaux sur 180 hectares (production animale et maraîchage)
- Participation à la mise en marché de produits locaux provenant de l'exploitation de l'EPLEFPA et d'autres agriculteurs.
- Familiarisation avec une plate-forme pour la réservation à distance
- Une pédagogie de mise en situation professionnelle avec la possibilité de travailler au dimensionnement et à la mise en place de projets grandeur nature

**Coût et mode de financement
de la formation**



La formation en alternance est financée à 100% par les OPCO pour le secteur privé et à 50% par le CNFPT (secteur public).

Pour obtenir un devis, contactez :

sidonie.dumonteil@educagri.fr (secrétariat comptable du CFA)

maud.bernussou@educagri.fr (directrice du CDFA)

D'autres modes de financement sont possibles :

- Formation continue
- Contrat ou période de professionnalisation
- Compte Personnel de Formation : code 2161
- Plan de formation
- VAE

La formation est intégralement prise en charge par la Région Nouvelle Aquitaine.

**Accessibilité de la formation
par les personnes en
situation de handicap**



Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Deux référentes handicap sont à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter.

● **Pour le CFPPA**

☎ 05 55 81 48 90

✉ caroline.esposito@educagri.fr

● **Pour le CFA**

☎ 05 55 81 48 93 (ligne directe)

✉ stephanie.grandet@educagri.fr

Locaux mis à disposition



● **Le CFPPA vous accueille** dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

● **Le CFA vous accueille** dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Un accueil téléphonique est assuré sur les mêmes amplitudes horaires.

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Ils comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.

Dans l'enceinte de l'établissement, les apprenants ont accès au réfectoire. Des chambres peuvent être proposées.

Location de chambres pour le CFPPA :

☎ 05 55 81 48 90 (Mme Anne Marceron)

✉ anne.marceron@educagri.fr

Internat pour le CFA :

☎ 05 55 81 48 91 (Mme Fanny Richard)

✉ fanny.richard@educagri.fr

Pour plus d'informations

✉ magali.rougeron@educagri.fr (coordonnatrice du BPREA par apprentissage)

✉ elodie.gros@educagri.fr (secrétaire pédagogique référente du BPREA)

✉ fanny.richard@educagri.fr (responsable éducative et pédagogique du CFA)

Nos coordonnées



CFPPA de la Creuse

-  Le Chaussadis - 23150 Ahun
-  05 55 81 48 90
-  cfppa.ahun@educagri.fr

CFA de la Creuse

-  Le Chaussadis - 23150 Ahun
-  05 55 81 48 91
-  cfa.creuse@educagri.fr